



VIVRE

A

BASLY



bulletin d'information
juin 89

I N F O R M A T I O N S G E N E R A L E S

SECRETARIAT DE MAIRIE (Mme CARPOPHORE) :

Ouvert de 9 h à 11 h

le MARDI
 MERCREDI
 JEUDI
 VENDREDI
 SAMEDI

M. le Maire est à votre disposition
(sauf exception) à la Mairie, le
samedi de 9 h à 12 h et sur rendez-
vous par téléphone, ainsi que Mme
et MM. les adjoints sur rendez-vous.

BIBLIOTHEQUE (ouverte à tous)

ECOLE Primaire

Mercredi de 17 H à 19 H
Samedi de 17 H à 19 H

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Tout nouvel habitant sur la Commune
est invité à se faire connaître en
Mairie, dès son installation.

ORDURES MENAGERES

Passage MERCREDI et SAMEDI matin.

Un conteneur pour la récupération
du verre et du plastique est à
votre disposition près de l'ancienne
classe mobile, route de Thaon.

GARDERIE

Ecole Maternelle
7 h 45 - 9 h
16 h 30 - 18 h

E T A T C I V I L

NAISSANCE

VALLERIE Simon Jean
le 18 Avril 1989

MARIAGE

FLAMBARD Eric André Alexandre
et
BATAILLE Josiane Marie-France
Le 15 Avril 1989

JAMBUT Christophe Gérard
et
VAUTIER Brigitte Madeleine Marie
Le 10 Juin 1989

DECES

PLAT Marcel Louis
Le 23 Mai 1989

PORET Alfred
le 04 Juin 1989

Nous sommes de tout coeur
avec les familles de M. PLAT
et de M. PORET dans leur
épreuve.

LE MOT DU MAIRE

Balien depuis onze années, conseiller depuis six ans, me voici appelé à remplir de nombreuses formalités administratives, mais surtout à chercher les meilleures solutions aux problèmes qui ne manquent pas de se poser à notre Commune (parmi les plus importants, le regroupement scolaire et l'emploi des jeunes).

Ainsi, depuis deux mois et demi, toutes les Commissions se sont remises à l'oeuvre (vous lirez plus loin les comptes rendus) pour étudier les travaux à engager, les aménagements ou les décisions à prendre par votre Conseil Municipal. Je voudrais souligner ici combien il m'est agréable que ces réunions de travail se passent dans une ambiance à la fois détendue et sérieuse et que tous sans exception y participent activement, mettant au service de la Commune leurs compétences et leur dévouement : qu'ils en soient remerciés.

Compétence et dévouement font également partie des qualités que déploient les personnes qui animent les diverses activités associatives :

Savez-vous par exemple qu'en fréquentation, la bibliothèque de BASLY occupe le troisième rang dans le Calvados parmi les communes de moins de 1.500 habitants. Nos deux bibliothécaires discrètes savent aider les jeunes à choisir leurs lectures ou encore à trouver dans les livres et dictionnaires les renseignements nécessaires à quelques travaux scolaires. Les adultes sont aussi les bienvenus.

Savez-vous également que le tennis est fréquenté par plus d'un Balien sur six (plus de 130 adhésions). Cela ne facilite pas toujours la tâche de l'animateur pour répartir au mieux les plages de jeu et veiller au bon déroulement du tournoi.

Savez-vous enfin que grâce à votre participation aux activités de l'Amicale et en particulier à la kermesse, 60 jeunes enfants de la classe de C.E. et C.M viennent de visiter LONDRES, accompagnés par deux institutrices, cinq mamans et d'autres accompagnatrices.

Soyons de plus en plus nombreux à prendre une part active à la vie de notre village.

F. OUDIN

DES MERES....FETE DES MERES....FETE DES MERES...FETE DES MERES....FETE DES ME

ET DIEU

CREA LA MERE

PAR ERMA BOMBECK

ELA faisait six jours que le bon DIEU s'escrimait sur la création de la mère de famille lorsqu'un ange s'avança et lui dit :
--- Vous vous donnez bien du mal cette fois-ci !
--- As-tu seulement vu la fiche technique de cette commande ! s'exclama le Seigneur. Le modèle doit être entièrement lavable mais pas en plastique..... comporter cent quatre-vingts parties mobiles, toutes remplaçables...., vivre de café noir et de restes..., donner des baisers capables de guérir, aussi bien une jambe cassée qu'un chagrin d'amour...et avoir six paires de mains.
--- Six paires de mains ? Ce n'est pas possible, dit l'ange, l'air rêveur.
--- Ce ne sont pas les mains qui me posent des problèmes ; mais les trois paires d'yeux indispensables ; dit le Seigneur.
--- Il les faut sur le modèle standard ? demanda l'ange.
Le Seigneur fit un signe de tête affirmatif.
--- La première paire, c'est pour voir à travers les portes fermées, quand la mère demandera : << Qu'est-ce que vous faites là-dedans, les enfants ? >> tout en le sachant fort bien. Avec la deuxième, qu'elle aura derrière la tête, elle verra ce qu'elle n'est pas censée voir, mais qu'elle doit savoir. Et, bien sûr, la troisième paire, celle du visage, lui permettra de regarder son enfant lorsqu'il aura un petit ennui et de lui dire :

<< Je comprends, et je t'aime >> sans même avoir à prononcer un mot.
--- Seigneur, dit l'ange en lui touchant légèrement la manche, allez vous coucher. Demain, ça ira mieux...
--- Impossible, dit le Seigneur, Je suis si près du but, maintenant. J'ai une mère capable de se guérir elle-même quand elle est malade, de nourrir ses six enfants avec cinq cents grammes de viande hachée, d'obtenir d'un gosse de neuf ans qu'il prenne sa douche.
L'ange fit le tour du modèle et soupira :
--- Elle est trop douce.
--- Oui, mais résistante, rétorqua le Seigneur avec animation. Tu ne peux pas imaginer tout ce que cette mère est capable de faire ou de supporter.
--- Peut-elle penser ?
--- Non seulement penser, mais aussi raisonner et accepter des compromis, dit le Createur.
Finalement, l'ange se pencha et passa le doigt sur la joue du modèle.
--- Il y a une fuite, dit-il
--- Ce n'est pas une fuite, c'est une larme, répondit le Seigneur,
--- A quoi sert-elle ?
--- A exprimer la joie, la tristesse, la déception, la douleur, la solitude et la fierté.
--- Vous êtes fantastique ! s'exclama l'ange.
Le visage du Seigneur s'assombrit :
<< Hum ! Cette larme, ce n'est pas moi qui l'ai mise là ! >>

MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMMISSIONS

CONSEIL MUNICIPAL

M. François OUDIN, Maire
 Mme Claudette LEMARCHAND, 1er Maire adjoint (affaires générales - CCAS)
 M. Denis PENVERN, 2e Maire Adjoint, (Travaux neufs et entretien)
 M. Pierre PESNELLE, 3e Maire Adjoint (Relations avec la Commune - travaux communaux).
 M. LEGRAND Michel - M. PORET Emile - M. VAUVERT Daniel - Mme GUESDON
 Martine - Mme LEBLATIER Jeannine - M. LESIEUX Yves - M. VAUTIER
 Edmond - M. GAUQUELIN Yves - Mme GAUDY Michèle - M. LEBOUCHER Jean-
 François - M. MARIE Paul.

COMMISSIONS

Commission des Finances

Responsable : M. François OUDIN

Mme LEMARCHAND Claudette - M. PENVERN Denis - M. PESNELLE Pierre -
 M. GAUQUELIN Yves - M. VAUTIER Edmond - M. LEGRAND Michel -

Commission Bâtiments Communaux - Urbanisme - P.O.S. - Voirie - Sécurité

Responsable : M. François OUDIN

M. PENVERN Denis - M. PESNELLE Pierre - M. MARIE Paul - M. LEBOUCHER
 Jean-François - M. PORET Emile - M. LEGRAND Michel - M. GAUQUELIN Yves -

Commission du C.C.A.S.

Président : M. François OUDIN

Mme LEMARCHAND Claudette - M. PESNELLE Pierre - Mme LEBLATIER Jeannine -
 M. VAUVERT Daniel -

Commission Scolaire

Responsable : François OUDIN

Mme GUESDON Martine - Mme GAUDY Michèle - M. VAUVERT Daniel -
 M. LESIEUX Yves

Commission Sports et Loisirs

Responsable : M. François OUDIN

Mme GUESDON Martine - Mme LEBLATIER Jeannine - M. MARIE Paul -
 M. LEBOUCHER Jean-François - M. LESIEUX Yves - M. VAUVERT Daniel -

Commission d'Information

Responsable : M. François OUDIN

Mme GUESDON Martine - Mme LEBLATIER Jeannine - Mme GAUDY Michèle -
 M. LESIEUX Yves -

DELEGUES DES SYNDICATS

LES SYNDICATS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU C.E.G. DE COURSEULLES

Délégués : M. LESIEUX Yves
M. VAUVERT Daniel

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE THAON

Délégués : M. PENVERN Denis - Président du Syndicat
M. GAUQUELIN Yves

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SOURCE DE THAON

Délégués : M. PENVERN Denis - Vice Président
M. PESNELLE Pierre

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE LA REGION
SUD DE CREULLY

Délégués : M. PENVERN Denis
M. GAUQUELIN Yves

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Délégués : M. OUDIN François
M. PENVERN Denis

BUDGET PRIMITIF 1989

Voté le 14 avril 1989

Section de Fonctionnement, vue d'ensemble :

DEPENSES

- Denrées et fournitures.....	56.700 F.
- Frais de personnel.....	439.933
- Impôts et taxes.....	3.000
- Travaux et Services extérieurs.....	160.181
- Participations et contingents.....	186.893
- Allocations - Subventions.....	20.100
- Frais de gestion générale.....	77.900
- Frais Financiers.....	101.510
- Prélèvements.....	224.981

TOTAL 1.271.198 F.

RECETTES

- Produits de l'exploitation.....	80.808 F.
- Produits domaniaux.....	500
- Produits Financiers.....	11.200
- Recouvrements et Subventions.....	67.270
- Dotations reçues de l'Etat.....	582.680
- Impôts indirects.....	7.000
- Contributions directes.....	521.740

TOTAL 1.271.198 F.

Cette année encore le taux des contributions directes reste inchangé pour la taxe d'habitation 9.72 %, le bâti 22.15 %, le non bâti 37.50 %, la taxe professionnelle très élevée sur la commune a été baissée de 17.60 % à 15 %.

Section d'investissements - vue d'ensemble

DEPENSES

- Remboursement d'emprunts.....	13.222
- acquisitions de biens meubles et Im....	25.000
- Travaux de Bâtiments et génie civil....	226.267

TOTAL 264.489 F.

RECETTES

- subventions d'équipement.....	1.000
- Prélèvements sur recettes fonction....	224.981
- Fonds de compensation de la T.V.A.....	30.508
- Taxe locale d'équipement.....	8.000

TOTAL 264 489 F.

Les principaux travaux retenus par le conseil municipal, consisteront en la rectification du tracé rue de l'église et la création d'un trottoir.

L'aménagement du jardin de la Mairie, ceci afin de donner un aspect agréable aux accès de la "Maison du temps de vivre" et en finir les abords.

Puis sera réaménagée la grande classe mobile, sol refait et suppression des cloisons, ce qui donnera une salle de 150 m2, pour les activités associatives.

Ensuite viendront la rénovation des trottoirs du lotissement le Launay.

Vous trouverez ci-après la représentation graphique du budget, dessinée par Madame LEMARCHAND.

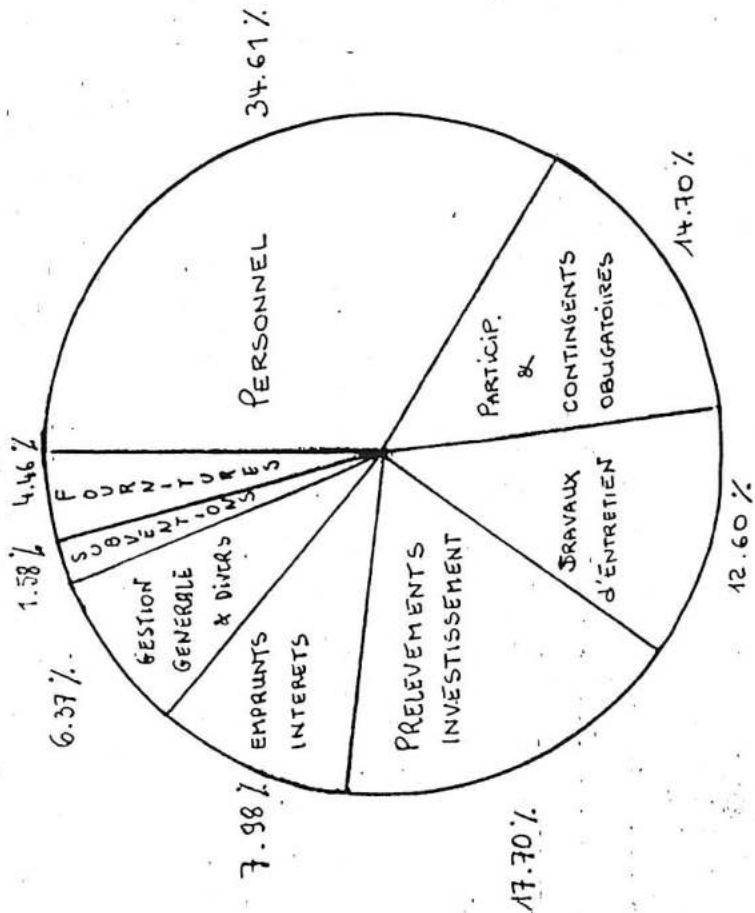
M. le Maire,

F. OUDIN

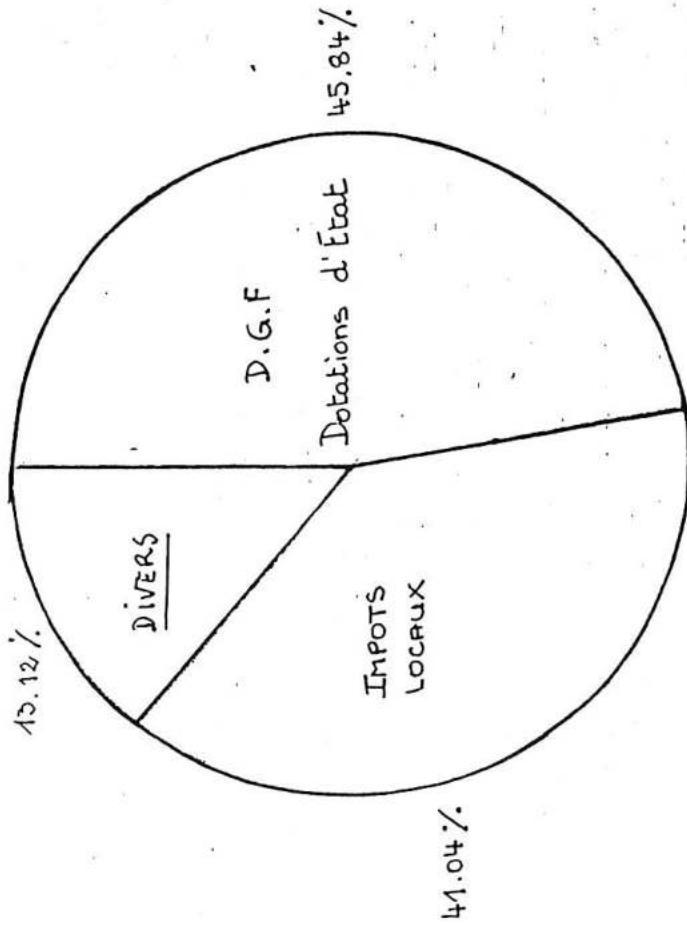
BUDGET 89

Section de Fonctionnement

DEPENSES

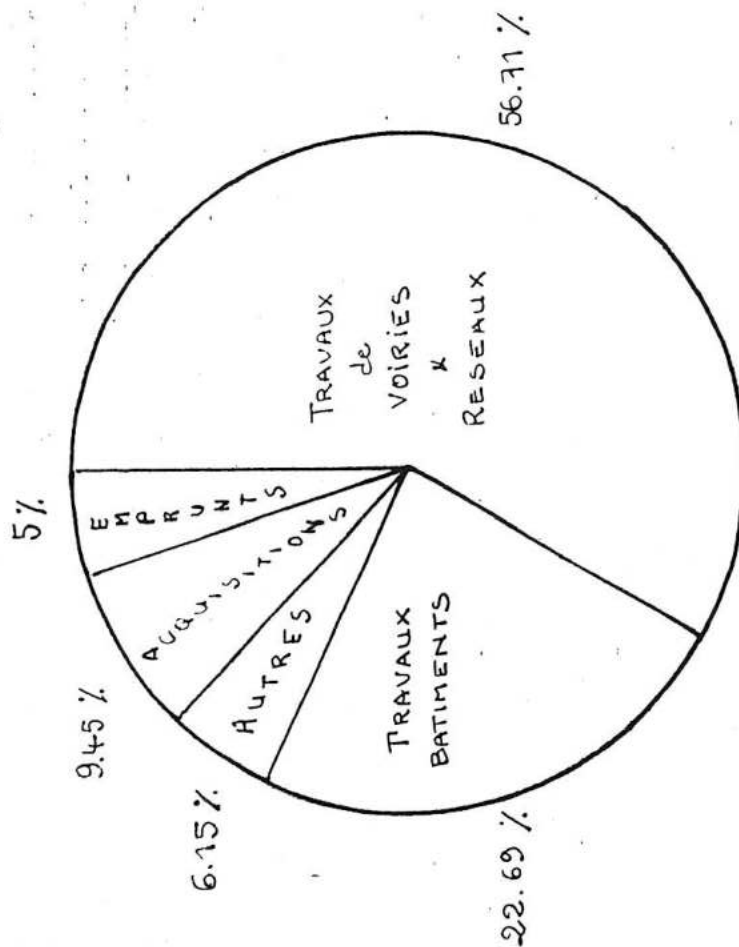


RECETTES

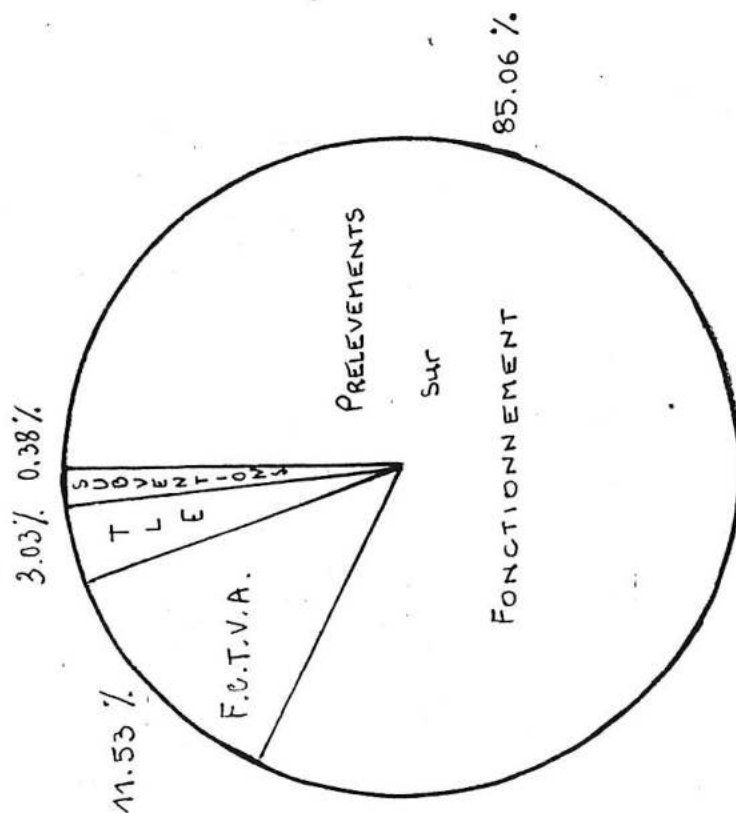


Section d'Investissement

DEPENSES



RECETTES



C. LEMARCHAND
1er Adjoint

LA COMMISSION DES TRAVAUX : POURQUOI ?

A - COMPOSITION

La Commission des travaux comprend huit membres du Conseil Municipal (MM. OUDIN F., Maire - PENVERN D., Maire Adjoint - PESNELLE P., Maire Adjoint - GAUQUELIN Y. - LEGRAND M. - LEBOUCHER J-F. - MARIE P. - PORET E.).

Elle est Présidée par M. OUDIN, Maire, membre de droit et animée par M. PENVERN, Maire Adjoint.

B - ATTRIBUTIONS

La commission a une mission très "étendue" et ses compétences vont des problèmes d'environnement et d'urbanisme, aux petits travaux d'entretien.

Les secteurs d'activités les plus importants à traiter à BASLY, sont les suivants :

a) Secteur Bâtiment

- . Entretien du patrimoine existant, dans tous les corps d'état (couverture - chauffage - maçonnerie - peinture - menuiserie - charpente - etc....).
- . Réhabilitation du patrimoine (Classes préfabriquées - Mairie - Ancienne Mairie)
- . extension des bâtiments existants en constructions nouvelles.

b) Secteur voirie - Réseaux divers.

- . Entretien et amélioration des voies communales (Chaussées - trottoirs - chemins ruraux).
- . Construction de trottoirs neufs avec création de fil d'eau (pose de bordures - caniveaux).
- . Aménagement des carrefours pour une meilleure sécurité.
- . problème de circulations (ilôts - signalisation au sol et verticale).
- . Entretien du réseau d'assainissement (curage des réseaux existants (environ 1 300 ml) et des bordures d'égouts).

c) Secteur équipements sportifs et aménagements divers

- . Entretien des équipements sportifs existants (tennis - terrain de jeux - terrain de football et dépendances...)
- . nouveaux équipements sportifs.
- . Aménagement de jardin ou d'aire de jeux (par exemple : jardin situé entre la Mairie et la Maison du "Temps de Vivre ".

C - ACTIVITES - OBJECTIFS

Depuis mars dernier, la commission s'est réunie trois fois :

- le 5 avril 1989 - examen des travaux en cours et montage des programmes 1989.
- le 22 avril 1989 - visite du patrimoine de la commune (voirie + bâtiments)
- le 31 mai 1989 - examen du programme 1989 - choix des entreprises.

Les opérations traitées et retenues au cours de ces réunions sont reprises dans le compte rendu du Conseil Municipal du 02.04.89.

La commission s'est dotée de plusieurs objectifs primordiaux pour une gestion efficace de la commune, à savoir :

- mise en place d'un programme de travaux plurianuel (sur 6 ans = durée du mandat) ce qui permet de savoir aujourd'hui, quelles seront les opérations traitées en 1995.

- Compte tenu des inconvénients des revêtements actuels (bicouche - sable), les trottoirs seront désormais revêtus en enrobé noir o/6. Ce qui aura en outre l'avantage de diminuer les heures de balayage de notre cantonnier.

Le Maire Adjoint,
D. PENVERN

COMMISSION SCOLAIRE

Le 19 avril à 20 h 30, les membres de la Commission scolaire, sous la présidence de Monsieur OUDIN, Maire, accueillait pour la première fois, Mesdames CHRETIEN, GAZENGEL, PENON et ROUZEAU, institutrices et les délégués des parents d'élèves : Mesdames LEGER, LERICHE, SAUVAGET et M. GAUDY.

Madame CHRETIEN, directrice de l'école Primaire, dressait la liste des travaux à envisager et du matériel à requérir et formulait des souhaits.

Madame GAZENGEL, directrice de l'école maternelle en fit de même pour son secteur.

Monsieur OUDIN proposait une visite des lieux et abordait le problème des effectifs.

Le nombre d'enfants inscrits à l'école communale est stable, mais une nouvelle organisation devra être mise en place à la rentrée prochaine puisqu'il y aura plus d'enfants en maternelle et moins en primaire.

Il résulterait de cette nouvelle "distribution" pour l'année 89-90, le transfert d'un poste du primaire vers la maternelle et une classe de 3 niveaux pour Madame CHRETIEN : C.P., C.E.1, C.E.2.

Les effectifs prévisionnels, à long terme, ne peuvent laisser augurer le maintien de toutes les classes.

Les inquiétudes de chacun sur le devenir de notre école ont naturellement entraîné la discussion sur un possible regroupement pédagogique.

La quasi totalité des participants préféreraient un regroupement avec une ou des communes voisines présentant des caractéristiques analogues à BASLY et la même volonté de conserver l'école du village.

M. OUDIN se proposait de contacter le Maire d'Anguerny et à la suite de cette entrevue, suivit une réunion à ANGUERNY, à laquelle participaient Messieurs OUDIN et RIVOALLEN, respectivement Maire de BASLY et ANGUERNY, Monsieur PINSON, inspecteur d'académie, les institutrices de BASLY et d'ANGUERNY, les délégués des Parents d'élèves des 2 communes.

L'Inspecteur d'académie acceptait, après discussion, la répartition suivante :

- 2 classes Maternelles à BASLY
- 3 classes primaires dont 2 à BASLY et 1 à ANGUERNY, ce qui entraine l'organisation suivante :

- | | |
|-----------|----------|
| - CP/CE1 | |
| - CE2/CM1 | BASLY |
| - CM1/CM2 | ANGUERNY |

Il faut désormais étudier en urgence le transport des enfants matin, midi et soir ; la création d'une cantine est vivement souhaitée par les parents d'Anguerny. Les institutrices de BASLY ont donc, au moyen d'un questionnaire, interrogé les parents. Le projet de regroupement a obtenu l'assentiment de la quasi totalité.

Quant à la réponse sur une éventuelle mise en place d'une cantine et sa fréquentation, des explications plus précises ont montré que l'enquête devait être reformulée.

Le Conseil Municipal a, dans sa séance du 2 juin 1989, donné son accord sur le regroupement des écoles de BASLY et d'ANGUERNY, qui sera effectif à la rentrée scolaire 89-90.

Mme GUESDON Martine

COMMISSION SPORTS ET LOISIRS

La Commission s'est réunie le 26 avril 1989. Les responsables de toutes les associations y avaient été conviés. étaient présents :

- M. LEGRAND, M. LESIEUX	Ping-Pong
- Mme LACOUR	Bibliothèque
- M. LE NY, Mme LEGER, M. MARIE	Amicale
- M. LORPIN, M. LEBOUCHER	Foot-Ball
- M. MADELAINE	Tennis

Chaque responsable était invité à dresser le bilan de son activité.

Le ping-pong se porte bien, la saison se terminera courant mai. Cette activité ne peut actuellement s'amplifier faute de locaux, ni pratiquer des échanges avec d'autres clubs.

Le Foot connaît des problèmes d'effectifs tout comme les communes des alentours qui planchent sur un projet de regroupement qui sera soumis au Conseil Municipal. M. LORPIN explique le fonctionnement. Différents points sont ensuite évoqués : l'utilisation du terrain, les travaux dans les vestiaires, le chauffage, la sécurité et les nuisances des riverains lors des tournois. Il est retenu sur ce dernier point de changer, lors des tournois, l'emplacement des buts pour limiter les risques d'envoi des ballons dans les propriétés jouxtant le stade.

M. LORPIN remerciait pour la subvention (6.000 F.) qui passe en grande partie dans les assurances.

La bibliothèque fonctionne avec deux bénévoles, Madame LACOUR et Madame LEBLATIER qui souhaitent améliorer l'accueil par la réfection des locaux (peinture) et la présentation des livres, notamment pour les petits. La bibliothèque reçoit une subvention qui lui permet d'acheter des ouvrages et de les entretenir ; elle pratique assidûment le bibliobus et assure ainsi constamment le renouvellement des livres mis à la disposition de tous, petits et grands.

L'Association du Tennis Municipal, présidée par M. OUDIN, Maire, et animée par M. Jean MADELAINE, responsable bénévole, a vu en 1989 croître le nombre de ses adhérents. Ceux-ci peuvent accéder au court conformément au règlement municipal, de 8 h à 22 h. Le week-end, en pleine saison, l'utilisation du court est à son maximum. Il est prévu cette année de prolonger le brise-vent et d'effacer les bandes délimitant les terrains de basket et volley.

L'Amicale de BASLY "va bien", comme l'indique son président, Jean-Luc LE NY, tout à la préparation, comme toute l'équipe de bénévoles, de la fête de la Révolution, ce qui n'est pas une mince affaire : défilé, projecteurs, caméra, costumes, répétition, décors....

L'Amicale a bénéficié d'une subvention de 8 000 F. pour préparer cette fête. Il expose ensuite les projets de l'Amicale : gymnastique, cours d'anglais, jumelage, ... qui s'ajouteront aux activités actuelles. La discussion porte ensuite sur les problèmes de locaux ; ceux mis à la disposition sont bien occupés et même pour certaines soirées, notamment pour le scrabble, les "Anciens" prêtent leur salle.

Mme GUESDON Martine

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE THAON

A - Caractéristiques du Syndicat

Le syndicat a été créé le 15 Juin 1975 et comprend les communes de THAON (1146 habitants), de BASLY (672 habitants) et de Fontaine-Henry (348 habitants).

Le quartier des MOULINEAUX à Fontaine-Henry n'est pas raccordé à ce jour, pour des problèmes de niveau (soit 50 logements).

Le Syndicat a pour objet l'établissement, l'entretien, l'exploitation et éventuellement l'amélioration du réseau d'assainissement et de la station d'épuration d'eaux usées.

La station d'épuration située à BASLY a été construite en 1977, pour une capacité de 2.000 équivalents habitants, avec extension possible à 4.000 équivalents habitants (soit 800 m3/jour) moyennant certains aménagements.

En 1975, la population des communes entrant dans le projet, était de 1515 habitants. Thaon (768) Fontaine-Henry (364), BASLY (383).

Aujourd'hui, la capacité maximale de la station est atteinte. Il faudra songer à son extension.

Le réseau a été construit par tranches

THAON et FONTAINE-HENRY	en 1978
THAON et BASLY	en 1979
BASLY	en 1980

B - Représentants des Communes

Les délégués représentant les communes adhérentes au syndicat, sont :

BASLY : M. PENVERN, Président du Syndicat
M. GAUQUELIN, conseiller Municipal

FONTAINE-HENRY : Mme TRINIAC, vice Présidente du syndicat
M. RACINE, conseiller municipal

THAON : M. MARIN, Maire de Thaon
M. CRESTE, Maire Adjoint

C - Exploitation

L'exploitation du service d'assainissement établi par le syndicat est donné, par contrat d'affermage, à la société Gaz et eaux (fermier) moyennant une rémunération égale à 2.84 F. par m3 d'eau potable au 01.07.1988. La surtaxe de 4.44 F. est réservée au syndicat.

D - Perspectives - Opérations

- 1) Epaississement et stockage des boues,
- 2) Demande de raccordement de BENY SUR MER et des MOULINEAUX (Fontaine-Henry).

Le Maire Adjoint,
D. PENVERN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION
DE CREULLY

A - CARACTERISTIQUES - MISSIONS

Le syndicat intercommunal d'Electrification de CREULLY créé il y a 50 ans, regroupe 32 Communes - Le syndicat fait lui même partie du Syndicat Départemental d'Electrification du Calvados, dont le siège est situé, Péricentre 2, avenue de la Côte de Nacre, B.P. 5046 - 14022 CAEN CEDEX - Téléphone : 31.93.07.92.

Ses missions sont les suivantes :

- 1) Renforcement des réseaux électriques en zone rurale (la consommation rurale d'électricité basse tension, a augmenté régulièrement de 9,3 % par an, pour la période 1977 - 1987). Le schéma de renforcement est réalisé suivant les 3 techniques suivantes :
 - . changement de tension de 127/220 volts à 220/380 volts permet de doubler la capacité du réseau,
 - . remplacement des lignes basse tension en fils nus, par des câbles isolés torsadés,
 - . création à proximité des points de consommation de postes de transformation (20.000 volts/220-380 volts) posés sur poteau (type H.G1) jusqu'à une puissance de 100 KVA.
- 2) L'extension des réseaux
L'extension du réseau de distribution d'électricité est le prolongement d'une ligne existante jusqu'au droit de la parcelle à desservir. (équipement communal (salle polyvalente) - lotissement - zone artisanale - équipement lié à l'activité agricole - artisanat - industrie - commerceetc).
- 3) L'Eclairage Public
Le syndicat d'Electrification propose aux communes un service collectif d'entretien des installations d'éclairage public dont le principe se réfère d'une part, au remplacement systématique des sources lumineuses lorsqu'elles ont atteint leur durée de vie optimale et d'autre part, à l'entretien préventif des installations. Ce principe a l'avantage de réduire les pannes isolées et donc de diminuer les déplacements multiples au coup par coup.
BASLY a confié en 1985, l'entretien de son réseau d'éclairage public au syndicat.
- 4) La protection de l'environnement
Le syndicat dans la mesure du possible oriente ses efforts vers une meilleure intégration des ouvrages de distribution d'énergie électrique dans l'environnement. Les efforts entrepris intéressent d'abord les zones "sensibles".
Les actions entreprises sont les suivantes :
 - postes de transformation à encombrement réduit,
 - systématisation des câbles torsadés B.T. réduisent ainsi les élagages et abattages,
 - mise en place de structure

.../...

- accord intervenu entre les P.T.T. et le syndicat pour l'installation de supports communs,
- développement de la pose des réseaux sur façades,
- meilleure concertation pour le choix des tracés,
- la mise en souterrain des réseaux.

B - FONCTIONNEMENT

Le Syndicat Intercommunal d'électrification de CREULLY est un établissement public, administré par un Comité Syndical composé des 32 Communes, dont BASLY (2 délégués par commune, soit 64 personnes). Pour BASLY, les 2 délégués sont M. PENVERN, Maire adjoint et M. GAUQUELIN, Conseiller Municipal.

D. PENVERN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le Syndicat comprend 25 communes autour de creully, soit une population totale de près de 25 000 habitants. Les ordures ménagères sont ramassées par les véhicules spécialisés de la C.G.E.A. avec laquelle le SIROM a passé un contrat, vidées dans des bennes à l'ancienne décharge de CREULLY, aménagée à cet effet, puis, transportées à la décharge contrôlée de LIVRY, près de CAUMONT L'EVENTE. Ce transport coûte 28 F. par mètre cube.

Pour réduire ces charges, le ramassage des verres et bouteilles plastiques est mis en service depuis peu.

A BASLY, un conteneur est situé route de THAON, à côté du local du "Temps de Vivre".

Le ramassage coûte 92.20 F. par habitant pour 2 ramassage par semaine; la collecte coûte pour l'ensemble des communes 1.331.000 F. et le transport à LIVRY 872.245 F.

Les conteneurs à verres ont été achetés par le syndicat, avec un emprunt de 350.000 F., soit 2.50 F. par habitant. Le ramassage du verre viendra réduire le coût du ramassage des ordures ménagères.

Le Syndicat s'est réuni le 28 avril pour élire son bureau.

Son Président, réélu à l'unanimité, est M. DECAEN, Maire de Cambes en Plaine, il est aidé par un bureau de 12 membres, dont 5 vice présidents.

Le Bureau du Syndicat s'est réuni le 9 juin 1989 pour préparer le compte administratif 1988 et le Budget Primitif 1989.

Compte Administratif 88 : Dépenses de Fonctionnement	2.620.979,60 F.
" d'Investissement	88.159.64 F.

Des Problèmes restent à résoudre :

- 1) le ramassage des feuilles, tailles de haies et leur stockage, des démarches sont en cours.
- 2) La réception de déchets inertes, gravas déposés par les habitants, et les communes, la carrière de CREULLY est presque pleine. Les entreprises doivent conduire leurs déblais aux décharges payantes.

Enfin, il est rappelé que les tontes de gazon ne doivent pas être mises dans les ordures ménagères, chacun peut faire un petit compost dans le fond de son jardin, pour enrichir ensuite ce dernier.

F. OUDIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA SOURCE DE THAON

A - Caractéristiques du Syndicat

Créé en 1949, le Syndicat Intercommunal d' A.E.P., à son siège à ANGUERNY et dessert une population de 7 042 habitants (recensement de 1982) des 15 communes ci-après :

AMBLIE - ANGUERNY - ANISY - BASLY - BENY SUR MER - COLOMBY SUR THAON - FONTAINE HENRY - LANTHEUIL - le FRESNE CAMILLY - MATHIEU - PERIER SUR LE DAN - THAON - VILLONS LES BUISSONS -

Le réseau long aujourd'hui de 104 kms, comprend :

- 2 réservoirs de 500 M3 (R1 : Anguerny - R2 : THAON)

le réservoir d'ANGUERNY dessert 4 082 habitants, soit 1 334 abonnés sur ANGUERNY - COLOMBY SUR THAON - BASLY - BENY SUR MER - ANISY - MATHIEU - PERIER SUR LE DAN - VILLONS LES BUISSONS -

le réservoir de THAON dessert 2 960 habitants, soit 972 abonnés sur THAON - FONTAINE HENRY - LE FRESNE CAMILLY - AMBLIE - LANTHEUIL -

- un forage à ANGUERNY, profondeur 133 m.
- une station de pompage à THAON
- Un réservoir enterré de 200 m3 équipé d'un surpresseur à BénY pour la défense contre l'incendie.

B - QUALITE DES EAUX

Les caractères de potabilité reposent comme dans la circulaire de 1962, sur la vérification des paramètres :

- organoleptiques
- Physico-chimiques
- microbiologiques
- relatifs aux substances indésirables
- relatifs aux substances toxiques.

Actuellement le syndicat réalise un contrôle mensuel de surveillance réduite, c'est à dire, recherche des germes tests (microbiologie) et résistivité (chimique, physique) et généralement 4 analyses complètes physico-chimiques et bactériologiques par an.

Le projet de la communauté prévoit une analyse chaque mois de tous les paramètres sauf la recherche des substances indésirables et toxiques et au moins 3 analyses par an de tous les paramètres, sauf la toxicité.

Sans rentrer dans les chiffres, comparativement à la qualité des eaux que l'on observe en France, l'eau du syndicat de la source est certes minéralisée, mais elle est aussi conforme aux critères de la potabilité définies par la législation de 1962.

En regard des paramètres, nous contraignants, prescrits dans la directive européenne et avec le concours des propriétaires fonciers, l'eau de la source de THAON restera d'excellente qualité.

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL et RÉGIONAL
de BIOLOGIE et d'HYGIÈNE36, rue Fred-Scamaroni,
B.P. 303 - 14014 CAEN CEDEX
Téléphone : 31.86.20.67SURVEILLANCE HYGIÉNIQUE
DES DISTRIBUTIONS PUBLIQUES
D'EAU DU CALVADOSCommune ou Syndicat d' : THAON-ANGUERNY

Réseau de

Gérant : CISE Bayeux Prélèvements faits le18.04.89par Labo DL

Echantillons réfrigérés, mis en analyse le jour même.

Pluviosité récente : +++Nature de l'eau : Forage Anguerny T: chloreAffort Forage de la Mue Réservoir Thaon Ville de Caen T: chlore

Lieu de prélèvement et heure	Provenance	Naturelle ou traitée	Observations température eau
N° : 01) <u>Alimentation Réservoir Anguerny</u>	<u>16.00</u>	<u>F. Anguerny</u>	<u>T</u>
02) <u>Water pour l'usage Thaon</u>	<u>16.20</u>	<u>Affort Ville de Caen F.V. de la Mue</u>	<u>T</u>
03) <u>Circuit de Anguerny</u>	<u>15.45</u>	<u>Melange</u>	<u>T</u>
04) <u>Circuit de Lantier</u>	<u>16.45</u>	<u>"</u>	<u>T</u>

ANGUERNY THAON

ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE N°

Bactéries aérobies à 22°C., en 72 h. par ml.
Bactéries aérobies à 37°C., en 24 h. par ml.
Bactéries coliformes par 100 ml.
Coliformes thermotolérants par 100 ml
Streptocoques fécaux par 100 ml (BEAA).
Clostridium S.R. par 20 ml

1	2	3	4		
<u>28</u>	<u>0</u>				
<u>0</u>	<u>0</u>				
<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		
<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		
<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		
<u>normal</u>	<u>normal</u>	<u>normal</u>	<u>normal</u>		
<u>7,08</u>	<u>7,07</u>				
<u>1536</u>	<u>1393</u>	<u>1456</u>	<u>1387</u>		
<u>36,8</u>	<u>39,6</u>				
<u>34</u>	<u>46</u>				
<u>0,25</u>	<u>0,33</u>				
<u>21,5</u>	<u>39,5</u>				
<u>0</u>	<u>0</u>				
<u>0</u>	<u>0</u>				
<u>0,05</u>	<u>0,05</u>				
<u>0/0</u>	<u>0/0,03</u>	<u>0/0</u>	<u>0/0</u>		

Normales

faible et stable - eau condition. ≤ 100
 ≤ 20

0 (dans 95% des cas, eau Nat.)

0

0

 ≤ 1

ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE

Aspect : limpidité, couleur, odeur, etc.
pH sur place / au laboratoire.
Turbidité (en unités Jackson)
Résistivité en ohms/cm.
Titre hydrotimétrique en degrés Fr.
Chlorures en Cl, mg/l.
Matières organiques (milieu acide) mg/l
Nitrates en NO₃, mg/l
Nitrites en NO₂, mg/l.
Ammoniaque en NH₄, mg/l.
Fer, mg/l - sur place - au laboratoire
Chlore, mg/l libre / total (ou combiné)
Bioxyde de chlore / Chlorites (mg/l)
Autres

 $\geq 6,5$ et $\leq 9,5$ $\leq 0,4$ (CMA : 4)

Var. selon minéralisation

 $\leq 50^{\circ}\text{FTH}$ (élevé à partir 30°F) ≤ 200 ≤ 5 ≤ 50 $\leq 0,10$ $\leq 0,50$ $\leq 0,20$

Selon besoin

INTERPRÉTATION

Eau ayant les caractères bactériologiques
et chimiques de potabilité

COURRIER ARRIVÉ LE :

28 AVR. 1989

C. E. / BAYEUX

CAEN, le 25 Avril 1989
Le Directeur du Laboratoire,



Bactériologique :

- origine

- distribution

Chimique.

Autres déterminations

Frais de prélèvement

2

2

2

4

2

C - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

. Exploitation

L'exploitation du réseau d'eau potable est assurée par la CISE (anciennement SOGEA) dont le siège est à Bayeux.

. Bureau Syndical

MM. PENVERN et PESNELLE, Maire-adjoints, sont les deux délégués de BASLY.

Au cours de la réunion du 22 avril 1989, le Conseil Syndical composé des délégués communaux à élu le bureau constitué comme suit :

- M. LECLERE, Président, Maire de Fontaine-Henry,
- M. PENVERN, 1er Vice Président,
- M. MEEN, 2e Vice Président
- MM. CAGNIARD (PERIERS) et PILON, membres du bureau.

Le bureau a pour mission de gérer administrativement, financièrement et techniquement le syndicat assisté dans ses fonctions par :

- M. FUSEE, Receveur de Courseulles,
- M. CORNIERE, Ingénieur à la TECHNIA.

M. le Maire Adjoint,
D. PENVERN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU COLLEGE DE COURSEULLES

Chaque commune adhérente désigne 2 représentants pour siéger au syndicat. Monsieur LESIEUX et Monsieur VAUVERT D. représenteront la commune de BASLY. Exceptionnellement, pour cette réunion, c'est Mme GUESDON et M. VAUVERT qui s'y sont rendus.

Initialement créé pour assurer la gestion du Collège de courseulles, le syndicat a, depuis l'évolution des textes, pour mission essentielle le transport scolaire.

Les Communes adhérentes sont soumises à contribution au prorata du nombre d'enfants transportés;

Le syndicat est propriétaire de bus qui lui permettent d'effectuer une grande partie du ramassage scolaire, la STDC exécutant le complément.

Les bus, pendant les périodes creuses, sont "prêtés" aux demandeurs (communes, associations, clubs sportifs, clubs du 3e age....).

Les finances sont saines, les cotisations pas trop élevées.

Le remplacement d'un car, sera à prévoir dans un proche avenir.

A l'issue de cette réunion du 19 Mai 1989, M. GRIMAUX, président sortant, a été reconduit dans ses fonctions.

Le bureau est complété de 4 postes de vice-présidents :

- M. LOCKWOOD - Courseulles
- Mme CHEVALIER - Ste Croix
- M. BERNARD - Ver sur mer
- M. LEBOUCHER - Bernières

M. GRIMAUX est désigné pour représenter le Syndicat au Conseil du Collège de Courseulles (suppléante : Mme CHEVALIER).

M. GUESDON

COMMISSION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
(Bureau d'Aide Sociale)

Réunion du 12 AVRIL 89

Au 12 Avril, les dépenses pour la construction de la salle du "Temps de Vivre" s'élevaient à 312.489 F., il restait à réaliser des travaux pour 116.842 F., soit un dépassement de 64.300 F. par rapport au coût initial proposé par l'Architecte et retenu par le C.C.A.S., qui ne comportait pas entr'autre les branchements électricité, assainissement, eau potable.

La T.V.A. étant récupérée la 2e année, il a été décidé avec l'accord du Conseil Municipal, que la commune ferait l'avance du dépassement jusqu'à remboursement de la T.V.A.

Cette construction a subi des retards successifs suite à une mauvaise réalisation du plancher béton, qui, s'il ne donne aucun souci quant à sa solidité, a subi de nombreuses fissures, empêchant la pose du revêtement collé, qui a dû être changé par un revêtement "flottant", à la charge et aux frais du maçon ou de son assureur.

Le Budget du C.C.A.S. a été voté :

- Fonctionnement..... 50 200 F.
- Investissement..... 13 930 F.

Cette Commission a principalement la tâche de proposer des solutions, pour aider les personnes en difficultés, ces problèmes doivent être étudiés avec la discrétion la plus grande de la part des membres du C.C.A.S.

Réunion du 17 Mai 1989

Il est encore fait le point sur les retards dus au sol de la maison " du temps de Vivre " et des finitions.

L'escalier rue de l'Eglise réalisée par le cantonnier.

Une convention est passée, déterminant l'usage de la salle :

- Club du temps de vivre et diverses réceptions exceptionnelles limitées (remises de médailles, Noël des enfants).

Puis la discussion s'est engagée à nouveau, sur quelques personnes en difficultés et les moyens à mettre en oeuvre pour leur venir en aide.

M: le Maire,
F. OUDIN

Le coin des Jeunes



Jeunes,
cette page vous sera réservée.
Faites nous connaître vos aspirations
vos problèmes, vos souhaits.
Exprimez vos positions sur les sujets
qui vous touchent (équipements,
loisirs, études, emploi --- etc)
L'équipe municipale vous donne
rendez-vous dans le prochain
bulletin -

VOC

comon

Martine GUESDON
des LESIEUX

ASSOCIATION SPORTIVE DE BASLY

Etant donné la baisse régulière des effectifs, joueurs et dirigeants, il était urgent pour notre club de réagir. C'est pourquoi lors de l'Assemblée générale annuelle, les membres de l'A. S. BASLY ont adopté la proposition de fusion avec l'A.S. FONTAINE-HENRY.

L'Assemblée constitutive a eu lieu le mardi 23 Mai à 19 heures à BASLY en présence des Maires des Communes de BASLY, de Fontaine-Henry, ainsi que ceux des communes voisines.

Le nouveau club sportif s'appelle l'U.S.V.M., Union Sportive Vallée de la Mue et portera les couleurs vert et Blanc.

Cette association, issue de la fusion des clubs de BASLY et de FONTAINE-HENRY, sera élargie aux communes d'Ambly, Anguerny, Bénvy sur mer, Colomby sur Thaon et Reviers.

Le Conseil d'administration a été ainsi élu :

- Président : Jean-Marie LORPIN
- Vice Présidents : AUVRAY J.P. (Fontaine) - MADELEINE M. (Reviers)
- Secrétaire : Monique LORPIN - Adjoint : DUCANDAS R. (Fontaine)
- Trésorier: MARIE J. (Fontaine) Adjoint : CORBIN J-C.
- Membres : MM. ALVADO, PESNELLE, LECOCQ, BLAIZOT, les représentants des différentes communes.

Nous pensons engager des équipes jeunes : débutants, poussins, Pupilles.

Pour les équipes seniors : l'équipe 1A jouera sur le stade de Fontaine-Henry et l'équipe 1B à BASLY. Vous pourrez donc assister chaque dimanche à un match près de chez vous.

Toute personne intéressée par le football sera la bienvenue pour compléter l'équipe dirigeante, spécialement pour l'encadrement des équipes jeunes.

Les joueurs seniors, juniors et les enfants nés avant le 1er Janvier 1984, peuvent s'inscrire dès maintenant auprès de :

- J.M LORPIN 31.80.11.00
- M. LORPIN 31.37.40.75

RAPPELS

L'A.S. BASLY organise un tournoi poussins le 10 Juin
un tournoi de sixte le 11 Juin

Le tournoi INTER-QUARTIERS aura lieu le 25 Juin. Nous vous y espérons nombreux.

Nous espérons que la création de l'U.S.V.M. va donner un nouvel élan au football dans notre commune.

BONNES VACANCES

La Secrétaire,
M. LORPIN.

AMICALE DE BASLY

Président : LE NY Jean-Luc
Vice Présidente : LEGER Nicole
Trésorière : LERICHE Danielle
Trésorière Adjointe : LHERMITTE Marie-Claude
Secrétaire : GAUDY Didier

Membres : Mme LEON Joëlle, Mme GAZENGEL Marie, Mme PENON Marie-Claire, Mlle MATTIONI Corinne, Mme MARIE Annie, M. MARIE Paul, M. PETIT Jocelyn, M. MAHEUT Didier.

Au travers des diverses activités, l'Amicale a pour but essentiel d'aider les enfants de l'école et tous les enfants de la commune.

C'est ainsi que cette année, nous avons organisé un week-end forestier au Molay Littry, fort apprécié d'une trentaine d'enfants.

Notre participation au voyage scolaire en Angleterre enthousiasme tous les enfants de l'école.

Depuis 3 ans nous organisons deux week-end canoë à Clécy, encadré par des spécialistes nos enfants évoluent d'abord sur le plan d'eau, avant d'effectuer la descente très pittoresque de Pont d'Ouilly à Clécy, jonchée de quelques rapides.

En cette fin d'année scolaire, l'Amicale et les enseignants proposent un stage d'équitation à Tailleville, l'encadrement étant assuré par les institutrices, aidées de quelques parents bénévoles.

Afin de marquer le bicentenaire de la révolution, l'Amicale a depuis le mois d'octobre, préparé un spectacle, qu'elle vous présentera le 17 Juin dans la soirée.

Grâce à votre aide nous pourrions toujours aider tous les enfants de Basly à découvrir de nouvelles activités.

Le Président,
J-L. LE NY

TENNIS

--

L'Association, présidée par M. OUDIN, est jeune mais très active, grâce au dévouement et à la sympathie de Jean MADELAINE, trésorier et animateur.

Elle compte cette année 135 adhérents (18 adhérents de plus qu'en 1988, dont :

- 76 adultes
- 34 ados
- 25 enfants de moins de 12 ans

Chaque année se déroule un tournoi amical : 58 participants en 1988, 70 en 1989 !

Et toujours des rencontres agréables, un tennis parfois hésitant, mais de plus en plus de très bonne qualité. Les enfants se battent déjà comme de futurs LENDL et les ados déploient force et technique. M. MADELAINE, relayé par Messieurs DUBOIS et LEBARILLIER, tel Jacques DORFMANN, assure l'arbitrage sur un "perchoir" flambant neuf.

Quelques uns pourraient vous conter " le duel fratricide" dans une "arène plombée" qui opposa durant cinq heures Jean (MADELAINE) à Bernard (PATELLI), match digne de Roland GARROS, où seul l'arbitre commençait à crier grâce !

Vous voulez faire du sport, vous détendre alors.....tous à vos raquettes !

La secrétaire.

Martine GUESDON

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le 22 Mai 1989 la bibliothèque de prêt du Calvados, nous a fait l'échange de livres pour les trois mois qui viennent.

Nous espérons que vous trouverez les livres qui vous plairont, Romans, Documentaires, Fictions, Encyclopédies etc....

Nous vous rappelons que la Bibliothèque Municipale est gratuite et ouverte à tous, enfants, même les tout petits qui peuvent dès deux ans s'initier à la lecture, jeunes adolescents, adultes, personnes dites du 3e Age, la lecture apportant toujours à tous beaucoup d'intérêt pour meubler les temps libres et entretenir la mémoire.

La bibliothèque est ouverte le mercredi et le Samedi, de 17 h à 19 h.

Nous vous y attendons.

E. LACOUR - J. LEBLATIER

BASLY MOTO CLUB 1989

Président : Guy FLAMBARD

Vice Président : Jean FLAMBARD

Secrétaire : Emile PAUL

Trésorier : Yves GAUQUELIN

Février 1989 : Le Club a organisé les qualifications du championnat de Normandie Open 125 - 250 et 500 cm3, 207 pilotes engagés pour une belle journée de Moto-cross.

7 et 8 octobre 1989 : Nous organisons le 8 octobre sur le terrain de BASLY, la finale du championnat de France Inter-Police-Armée ainsi que la finale du championnat de Normandie dont les qualifications ont eu lieu en février, championnat dans lequel, Eric FLAMBARD est actuellement classé second. Nous organisons aussi une course nationale composée de pilotes régionaux.

Le samedi 7 Octobre dans l'après-midi et toujours sur le terrain, le peloton acrobatique de la Police Nationale présentera son spectacle.

En soirée, la traditionnelle soirée "Choucroute" avec la présence cette année d'un animateur professionnel.

Nous vous attendons tous nombreux durant ces 2 jours de fête.

Le Président

G. FLAMBARD

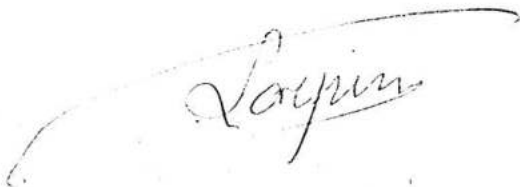
Club du 3ème Age "LE TEMPS DE VIVRE"

Les activités du Club "Le Temps de Vivre" restent peu importantes.

Au Début de cette année, le 5 Février, nous avons organisé notre concours de Belote. Celui-ci s'est déroulé au Restaurant "Les Mouettes" grâce à la gentillesse des nouveaux propriétaires que nous remercions très sincèrement.

Plusieurs adhérents ont subi des interventions chirurgicales, d'autres ont dû s'absenter pour diverses raisons. De ce fait, nous n'avons pu envisager une sortie collective.

Le Club reste composé de 17 membres et nous attendons de nouvelles adhésions afin d'étendre nos activités.



Lapin

"Extraits des cahiers de doléances ruraux de la région
de caen"

LOUIS, n'ayant pas été conservés.
Nous avons relevé quelques passages parmi les plus significatifs du climat de l'époque, dans le cahier de Caen qui regroupent celui des communes du bailliage.

Michèle GAUDY.

- " Qu'il soit accordé des primes aux propriétaires qui feraient des plantations.....d'érables, de chênes, d'ormes, chataigniers, ou de tous autres arbres pour l'utilité reconnue dans les différentes provinces ".
- " Qu'il soit accordé par les Etats Provinciaux des primes ou avances de fonds à ceux qui s'occuperaient à la découverte de mines et particulièrement de celles de charbon de terre"
- " Que dans chaque municipalité de campagne il soit formé un ou plusieurs chemins principaux pour l'exploitation des terres, pour la communication de paroisse à paroisse, et de la municipalité à la grande route et que les chemins soient entretenus aux frais de chaque communauté sans en charger les riverains et bordiers, que les chemins inutiles soient supprimés d'après la formation et conservation des nouveaux".
- " Que dans les bois du roy trop éloigné de sa majesté pour pouvoir servir à ses plaisirs, il soit libre / à tous citoyen de chasser les beste qui de vastent / les récoltes ".
- " Que le sel et tabac seront fixés à un prix modique / ou bien qu'ils seront vendus publiquement à prix défendu ".
- " Que toutes les entraves fiscales qui retardent les progrès / de l'agriculture, qui dégoutent certaines classes de / citoyens de l'exploitation des terres et qui nuisent / à la facilité des contracts translatifs de propriété / soient anéanties ".

BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION

L'ARBRE DE LA LIBERTE

LA FETE A L'ECOLE

Le 24 mars 1989, c'est à Mme LEMARCHAND, Maire par intérim, en présence de l'ensemble des Conseillers nouvellement élus, des institutrices, de quelques parents d'élèves et des enfants déguisés, qu'est revenu l'honneur de planter l'Arbre de la Liberté dans le jardin de l'Ecole Maternelle. A l'issue de cette sympathique manifestation, un goûter, préparé par les institutrices, attendait les enfants, ainsi qu'un vin d'honneur offert par la municipalité.

Longue vie à l'arbre de la liberté !

GUESDON M.



NOTRE CADRE DE VIE

BASLY, BASLEUM jusqu'en 1198, très ancien bourg rural, a vu se développer dans les années:70 plusieurs lotissements, sous l'impulsion de Monsieur André VAUVERT. Ainsi s'offre à notre vue aujourd'hui, un village ancien entouré d'architectures modernes, qui s'intègrent au paysage par la végétation des jardins.

Avec l'aide du Département, la Commune améliore la voirie et assure l'entretien des bâtiments communaux : écoles, église, Mairie.

Le cantonnier doit assurer la propreté générale, mais chacun est responsable de conserver et mettre en valeur son propre patrimoine, entretenir ses espaces de verdure, restaurer ses vieilles pierres, fleurir ses fenêtres.

Les rues et les places du village ne sont-elles pas le prolongement de nos jardins ? prenons en soin !

REGROUPEMENT SCOLAIRE
ANGUERNY - BASLY

Le service transport du département vient d'établir l'horaire de transport ci-après (par le car des regroupements (Amblie - Reviers) et (Bény - Fontaine) :

<u>Horaire d'école</u>	ANGUERNY	BASLY	
ANGUERNY 9h15 à 12h15	9h12	9h06	Fontaine
		9h20	Reviers
BASLY 9h20 à 12h20	12h42	12h36	Reviers
		12h50	Reviers
			<u>CANTINE</u>
ANGUERNY 14h00 à 17h00	13h56	13h50	Bény
		14h04	Reviers
BASLY 14h10 à 17h10	17h18	17h10	Bény
		17h26	Reviers

S'il y a demande une garderie sera mise en place à BASLY de 8 h à 9 h 20 et de 17 h 10 à 18 h - (et à Anguerny)

Le prix des repas à la cantine (sauf hausse du coût de la vie) sera de 23 Frs.

Nous regrettons de n'avoir pas obtenu tous les renseignements nécessaires à votre information plus rapidement.

Le Maire,
F. OUDIN

Nous vous demandons de bien vouloir remplir et rendre par retour à l'école ou aux institutrices qui vous l'ont remis, ce document, afin de nous permettre la mise en place de ces services. Merci -

Je soussigné(e) (nom)....., (prénom).....
(adresse).....(commune).....
téléphone.....

(Nom et prénom)

Inscrit :en classe de :
" :en classe de :
" :en classe de :

au transport scolaire, Matin ☐
Midi ☐
Midi ☐
soir ☐

à la Cantine ☐

A la Garderie,

Matin ☐

Soir ☐

(date).....
(signature)

Ce premier bulletin sortant avec quinze jours de retard nous y avons ajouté quelques informations.

TENNIS : La finale 1989 a donné les résultats suivants :

enfant jusqu'à 12 ans : MADELAINE Vincent a triomphé de LEGER Julien.
Ados garçons : MARIE Samuel a triomphé de CORBIN Romuald.
Ados Filles : DUBOIS Caroline a triomphé de DOCAGNE Sophie.
Dames : LEMARE Katia a triomphé de MADELAINE Sylvie.
Messieurs : BLANLOT Thierry a triomphé de PATELLI Bernard.

Bravo à toutes et à tous et merci à l'arbitre qui a passé de nombreuses heures sur son siège.

LE BICENTENAIRE A BASLY : A été très apprécié : plus de cinq cents spectateurs sont venus regarder le très beau spectacle préparé par l'équipe de l'Amicale. Que tous les participants soient remerciés, organisateurs, monteurs, acteurs et en particulier Mesdames Nicole LEGER, Dany LERICHE et Marie-Claude LHERMITTE, qui ont eu la tâche de mettre en scène, adapter les musiques, les dialogues, réaliser les costumes et les décors, Monsieur LE NY qui a dû chercher du matériel jusqu'à Orléans. Un feu d'artifice offert par la commune a clos ce spectacle.

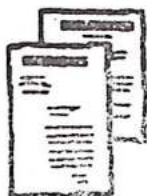
L'AMICALE communique qu'un cours d'anglais sera ouvert à la rentrée - envoyer les inscriptions à M. LE NY.

LA MAISON DES ANCIENS s'achève enfin, la réception des travaux doit avoir lieu le 30 Juin. Elle pourra enfin être ouverte aux anciens qui l'attendent avec impatience.

Le Maire,
F. OUDIN .

Ce que l'AVIP peut faire :

- vous apporter une écoute,
- vous conseiller sur les démarches à accomplir,
- vous aider à constituer votre dossier
- vous expliquer comment se constituer partie civile,
- vous procurer des adresses utiles (Avocats, Associations, Huissiers, Services Sociaux, etc...)

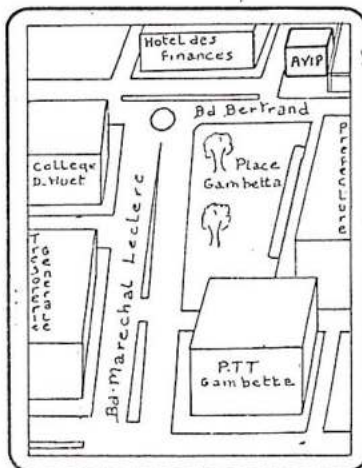


Ce que l'AVIP ne peut pas faire :

- intervenir dans les litiges purement civils (divorces, loyers, successions, etc...)
- verser des secours sous forme d'argent.

Le Secrétariat est ouvert :

- le LUNDI de 9 à 12 heures
et de 15 à 19 heures
le MARDI de 14 à 19 heures
le VENDREDI de 14 à 19 heures
le SAMEDI de 9 à 12 heures



Vous êtes victime d'une infraction pénale

- Cambriolage
- Agression
- Vol
- Escroquerie
- Abandon de famille
- Blessures involontaires
- Chèques sans provision
- etc...

L'A.V.I.P.

Association d'Aide aux
Victimes d'Infractions
Pénales

4, Place Gambetta
14034 CAEN

Tél. 31.85.24.40

peut vous aider

Les bons réflexes de la victime

1 Vous portez plainte :

- au Commissariat de Police (en zone urbaine)
- à la Gendarmerie (hors des villes)
- en écrivant au



Procureur de la République
Palais de Justice
Place Fontette
14034 CAEN

2 Les preuves de votre préjudice.

Exemple : Certificat médical, devis, factures, attestations diverses, etc...

Rassemblez-les le plus rapidement possible, faites-en des copies.

Le Tribunal pourra condamner l'auteur des faits à vous indemniser uniquement sur le fondement de vos preuves.

3 Pour être indemnisé

Sachez que vous pouvez vous constituer partie civile dès lors que le Procureur de la République a exercé des poursuites :

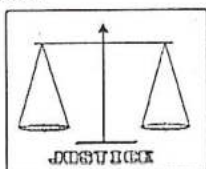
- par simple lettre pour les litiges de moins de 30000F
- par lettre recommandée pour les litiges d'un montant supérieur.



4 Après le Jugement

L'auteur a été condamné à vous verser des dommages et intérêts :

s'il ne vous dédommage pas de sa propre initiative, vous devez faire appel à un huissier pour obtenir l'exécution du jugement.



5 Indemnisation par l'Etat

Si l'auteur des faits est inconnu ou insolvable, vous pouvez saisir la Commission d'Indemnisation des victimes d'Infractions pénales qui siège auprès du Tribunal, laquelle pourra vous accorder une indemnisation.

Pour ce faire, vous disposez d'un délai d'un an.

Pour la procédure :
contactez l'AVIP.

